



TRAVAUX DE REHABILITATION DES GYMNASES R. POULIDOR ET R. ROLLAND

Modifications de marché aux lots n°1, 2, 3, 4, 5, 9 et 11.

Décision n° 2023-175

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les travaux en cours pour le marché n°20-44 de réhabilitation des 2 gymnases,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires sur 8 lots pour un montant total de **77 324,14€ ht** pour des raisons de contraintes techniques s'appliquant aux lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 11,

CONSIDERANT que les sociétés suivantes sont titulaires de ces lots :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - DESTAS ET CREIB – lot n°1 | - SORBAT77 – lot n°5 |
| - SOPRIBAT – lot n°2 | - PEINTISOL – lot n°9 |
| - SARMATES – lot n°3 | - LGC – lot n°11 |
| - MENUISERIE G DUBOIS – lot n°4 | |

DECIDE

DE SIGNER lesdites modifications de marché en plus-value avec ces sociétés, réparties comme suit :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - DESTAS ET CREIB : 12 657,53€ ht | - SORBAT77 : 25 116,00€ ht |
| - SOPRIBAT : 5 080,30€ ht | - PEINTISOL : 11 555,22€ ht |
| - SARMATES : 1 200,00€ ht | - LGC : 6 444,31€ ht |
| - MENUISERIE G DUBOIS L4 : 15 270,78€ ht | |

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes d'un montant de **77 324,14€ ht**.

DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Communal de l'exercice en cours.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par:
Frédéric PETITTA



Le 7 juillet 2023

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération